



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Guadeloupe : politique sociale

Question écrite n° 64024

Texte de la question

M Dominique Larifla attire l'attention de Mme le ministre de la jeunesse et des sports sur la nécessité de relancer le plan de rattrapage des équipements sportifs et socio-éducatifs de proximité initié dans le département de la Guadeloupe en 1989 et interrompu en 1991. Durant sa période d'application, ce plan a permis des progrès significatifs en matière de concertation entre l'Etat, la région, le département et les communes ainsi qu'une réelle mise en commun des moyens au plan social. En 1991, ce plan de rattrapage a été interrompu au profit du programme « 1 000 équipements de proximité », ce qui s'est traduit, en Guadeloupe, par une nette diminution des enveloppes ministérielles accordées. En effet, les nouveaux critères de répartition des crédits tiennent exclusivement compte du nombre de programmes menés au titre de la politique de développement des quartiers. Sur les trente-quatre communes que compte la Guadeloupe, trente-deux sont des communes rurales et un seul programme de DSQ est actuellement en cours. Le département de la Guadeloupe est donc pénalisé alors que son retard en matière d'équipement sportifs et socio-éducatifs de proximité demeure très préoccupant. Il souhaite connaître les mesures qui sont prévues pour permettre à la Guadeloupe de combler rapidement son retard en matière d'équipement sportifs et socio-éducatifs de proximité.

Texte de la réponse

Reponse. - Le dispositif « 1 000 équipements sportifs de proximité » mis en place en juin 1991 a, pour la première année, pris en compte, pour le calcul des enveloppes déconcentrées, le nombre de quartiers retenus par le ministère de la ville dans le programme DSQ (développement social des quartiers). A ce titre, la Guadeloupe a reçu une dotation initiale de 230 000 francs à laquelle a été ajoutée en fin d'année 1991 un supplément de subvention d'un montant de 50 000 francs. Deux équipements sportifs de proximité ont pu être ainsi aménagés en 1991, tous les deux à Basse-Terre, dans le quartier Rivière-des-Pères : un terrain de football et trois tables de tennis de table. En 1992, le dispositif a été élargi à toutes les zones et aux quartiers défavorisés et sous équipés, y compris en milieu rural et semi-urbain. La dotation pour la Guadeloupe a été, pour cette année, de 300 000 francs. En 1993, une nouvelle tranche de 500 équipements étant prévue, il est possible que le montant des crédits attribués à la Guadeloupe soit augmenté, en fonction de l'intérêt que présenteront pour l'insertion des jeunes les dossiers qui seront déposés d'ici à la fin du mois de décembre 1992.

Données clés

Auteur : [M. Larifla Dominique](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64024

Rubrique : Dom-tom

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 novembre 1992, page 5180